

ASSEMBLEE PLENIERE DES 2 ET 3 FEVRIER 2017

Amendement déposé par le groupe FN RBM et présenté par France JAMET

RAPPORT N° 2017/AP-FEVR/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS

AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2017) – Partie IV – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2017 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°19 : Méditerranée – est ainsi modifiée :

- Tableau Investissement, à la ligne « Economie Littorale », la somme de 1 900 000 € en AP est réduite à 1 700 000 €, afin d'extraire les 200 000 € correspondant à l'enveloppe du Parlement de la Mer.

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN RBM	
	AP	CP	AP	CP
Economie Littorale	1 900 000	1 500 000	1 700 000	1 500 000

- Tableau Investissement, à la ligne « Ports régionaux », la somme de 37 791 000 € en CP est réduite à 21 891 000 €, afin d'extraire les 15 900 000 € correspondant aux dépenses liées à l'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN RBM	
	AP	CP	AP	CP
Ports régionaux	63 610 000	37 791 000	63 610 000	21 891 000

- Tableau Investissement, à la ligne « Canal du Rhône à Sète », la somme de 1 200 000 € en CP est portée à 6 300 000 €.

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN RBM	
	AP	CP	AP	CP
Canal du Rhône à Sète		1 200 000		6 300 000

Groupe FN RBM

Par ricochet, l'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2017) – Partie IV – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2017 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°14 : Economie touristique et thermalisme – est ainsi modifiée :

- Tableau Investissement, création de la ligne « Canal du Midi », avec la somme de 6 000 000 € en CP.

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN-RBM	
	AP	CP	AP	CP
Canal du Midi	0	0	0	6 550 000

- Tableau Investissement, à la ligne « Compétitivité des entreprises touristiques », la somme de 5 120 000 € en CP est portée à 10 120 000 €.

Programme budgétaire	BP 2017 présenté		Proposition FN-RBM	
	AP	CP	AP	CP
Compétitivité des entreprises touristiques	4 500 000	5 120 000	4 500 000	10 120 000

Exposé des motifs :

Considérant que, le Parlement de la Mer est une instance non légitime car non élue ;

Considérant que, le projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle est surdimensionné ;

Considérant que, le développement du Canal du Rhône à Sète est une priorité régionale ;

Considérant que, la valorisation du Canal du Midi est une priorité régionale ;

Considérant que, la compétitivité des entreprises touristiques est un facteur essentiel d'attractivité touristique ;

Il convient de supprimer les sommes envisagées pour le Parlement de la Mer et le projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle afin de les affecter au développement du Canal du Rhône à Sète, à la valorisation du Canal du Midi et à la compétitivité des entreprises touristiques.



France JAMET